

avoir une politique aussi libérale que celle de la Grande-Bretagne."

Mais les traités de commerce conclus respectivement entre l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne stipulent expressément que "les produits et les objets manufacturés (de la Belgique ou de l'Allemagne) ne seront pas soumis dans les colonies britanniques à d'autres droits ni à des droits plus élevés que les articles semblables d'origine anglaise."

Le texte est formel ; la Belgique et l'Allemagne ont réclamé au Canada le même traitement que l'Angleterre ; elles ont refusé de modifier l'article du traité que nous venons de rappeler. L'Angleterre a répondu en dénonçant le traité de commerce existant entre elle et la Belgique et l'Allemagne.

Si la Belgique et l'Allemagne veulent bénéficier des avantages du tarif canadien, elles n'ont qu'à adopter le tarif de l'Angleterre.

Il est à supposer qu'elles n'y sont pas disposées. Alors que feront-elles ?

Le commerce du Canada se décompose ainsi avec quatre puissances.

	Importation (des pays suiv.)	Exportation (aux pays suiv.)
	Livres sterling	
Royaume-Uni.	6,227,000	12,371,000
Etats-Unis.....	11,867,000	8,259,000
Allemagne.....	997,500	125,000
Belgique.....	90,000	50,000

Les achats que le Canada fait à l'Allemagne et à la Belgique sont insignifiants.

Les exportations de l'Angleterre à l'Allemagne se montent à 22,178,000 en 1896 et à la Belgique, à 7,824,000.

Les Allemands, en réponse à la dénonciation de l'Angleterre, appliqueront-ils des tarifs de guerre aux produits anglais ? Ils se mettraient en pénitence.

Est-il question pour les Anglais de changer leur politique douanière ? de faire des tarifs de guerre contre les Allemands, les Belges ? personne n'ose en parler, la pratique du libre-échange est trop solide en Angleterre pour qu'on n'ait à redouter quelque aberration de ce genre.

Les Anglais continueront à n'imposer à leurs frontières que les objets qu'ils ne produisent pas eux-mêmes, ce qui est précisément le contraire de la politique protectionniste.

Mais ils essayeront probablement de modifier la clause de la nation la plus favorisée, appliquée à leur colonies. Ils diront que leurs colonies

ont l'autonomie de leurs tarifs ; qu'elles sont à l'égard de l'Angleterre, comme des nations étrangères ; qu'elles frappent les produits anglais aussi bien que les autres ; et elles renverront l'Allemagne et la Belgique à négocier les tarifs douaniers pour leur compte avec les colonies britanniques.

On ne peut dire que cette politique soit une politique protectionniste. Les Anglais profitent de l'avantage que leur donne le libre-échange pour rendre plus actifs leurs rapports avec le Canada. Ils refusent aux nations qui ont des tarifs de douanes sur des objets sur lesquels eux n'en ont pas, de participer aux avantages qu'ils en retirent. C'est un moyen de pousser les autres nations vers un libre-échange semblable au leur.

Il est douteux que leur tentative puisse aboutir à un succès complet. S'il en était ainsi, ce serait un obstacle pour nous, car une union douanière de liberté conclue entre l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne, nous rejeterait en dehors des grands courants commerciaux, à moins que nous ne voulussions nous y engager à notre tour.

Voilà la portée, ramenée à ses véritables proportions, de la dénonciation des traités allemand et belge. En même temps, le Canada, par cet abaissement de tarifs pour les produits de la Grande-Bretagne, a voulu répondre au tarif Dingley. Tandis que chaque pays cherche à s'isoler des autres, en dépit des chemins de fer, du télégraphe et des navires, le Canada a voulu s'engager dans une politique économique libérale, d'abord avec l'Angleterre ; mais il a bien soin de déclarer qu'aucun pays n'en est exclu.

Pour avoir des conditions semblables, il suffit à un pays quelconque d'être aussi libre-échangiste que l'Angleterre.

## LE CHANVRE, LE JUTE ET LA RAMIE AUX ETATS-UNIS

Boston, le 29 juin 1897.—Le chanvre est connu et cultivé depuis très longtemps aux Etats-Unis mais son emploi industriel n'a jamais atteint des proportions très considérables : l'époque de prospérité relatives dont a joui ce textile a eu lieu à peu près vers le milieu du siècle, de 1855 à 1860. A cette époque la production chanvrière du seul Etat du Kentucky était de 15 millions de kilog. ; aujourd'hui la production

totale des Etats-Unis est loin d'atteindre ce chiffre.

L'Etat du Kentucky est encore aujourd'hui celui qui fournit la plus grande quantité de filasse de chanvre mais non celui où les plus belles qualités sont produites.

On rencontre aussi ce textile mais par petites cultures isolées dans le Missouri, le Michigan, l'Illinois, le Minnesota, le Kansas, le Tennessee et l'Etat de New-York.

La production totale des Etats-Unis peut être évaluée actuellement à 5 millions de kilog. de tiges.

Depuis l'année 1860 environ la culture du chanvre a subi aux Etats-Unis une décadence ininterrompue qui se continue encore de nos jours. Un assez grand nombre de causes peuvent être mises en jeu qui contribuent à expliquer cette défaveur. Le principal usage de cette fibre reposait dans la fabrication des cordages et des gréments de navires. La décadence considérable de la marine marchande américaine, la disparition des grands voiliers en dont la construction avait lieu dans le Maine, portèrent un coup fatal à la production du chanvre dans les Etats de l'Ouest.

Cette cause constante de diminution dans la demande pour le fibre textile chanvrière fut précipitée par l'emploi dans la fabrication des cordages de navires de deux éléments nouveaux qui aujourd'hui y jouent un rôle prépondérant ; le célèbre chanvre manillais produit si abondamment aux îles Philippines et le fer.

L'introduction de ce dernier fut le coup de grâce donné à l'emploi du chanvre du moins pour les navires d'un certain tonnage et les bâtiments de fer et d'acier.

Le seul usage assez important du chanvre aux Etats-Unis repose maintenant dans la fabrication des cordes et ficelles d'emballage. Une industrie toute spéciale est celle des ficelles employées par les moissonneuses et lieuses mécaniques dans les Etats agricoles de l'Ouest et connues sous le nom "binder twine." Cette consommation qui, il y a 25 ans existait à peine a aujourd'hui atteint des proportions très considérables et l'on estime que l'Ouest agricole consomme annuellement 40,000 kilog. de cet article. Le chanvre indigène est la principale matière première employée dans sa fabrication, ce qui permet de livrer un article à bon marché.

Dans le Kentucky et plus spécialement dans la partie connue sous le nom de "Bule grass region" qui est le cen-